

## Fret et courrier - 11.2.3.9

Ref. **Fret**  
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Formation 11.2.3.9 : Contrôles de sûreté sur le fret et le courrier autres que l'inspection / filtrage.  
Durée : 3h30 hors validation des compétences.

**Avertissement** : Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

**(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) - obligation de l'employeur.**

**\* Pour les formations intra entreprise : la liste des stagiaires ainsi que le type de formation (initiale/périodique) doivent être communiqués par les prescripteurs en amont de la formation,**

### Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

### Personnes concernées :

Personnes qui effectuent sur le fret et le courrier des contrôles de sûreté autres que l'inspection / filtrage

### Objectifs :

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures de sûreté applicables dans le cadre de l'activité Fret & Courrier

### Programme :

MDC-001 : Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;  
MDC-012 : Connaissance des prescriptions légales applicables;  
MDC-030 : Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation  
MDC-031 : Connaissance de la menace interne et la radicalisation  
MDC-041 : Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;  
MDC-065 : Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;  
MDC-091 : Connaissance des procédures de notification;  
MDC-122 : Aptitude à identifier les articles prohibés;  
MDC-135 : Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;  
MDC-126 : Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;  
MDC-201 : Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier;  
MDC-201 : Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

### Démarche pédagogique :

---

La formation est animée par un instructeur certifié par la DGAC : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

---



### **Evaluation et validation :**

---

- Contrôle théorique de l'acquisition des compétences, évaluation sommative et formatives.
- Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU)
- Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20



### **Le + :**

---

Cette formation est dispensée par des instructeurs disposants d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné